

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

AU CONSEIL COMMUNAL

**Rapport de la Municipalité en réponse à
l'initiative de Mme Neslihan Kurt du 21 mai 2023**

**« Postulat pour limiter la vitesse à
30 km/h dans la zone école »**

DÉLÉGUÉ MUNICIPAL : M. YVAN RUEFF, VICE-SYNDIC

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La Municipalité de Crans s'est toujours préoccupée de la sécurité des usagers sur et autour des routes situées sur le territoire communal. Ces dernières années, une attention toute particulière est apportée à la sécurisation de la circulation autour de l'école (véhicules, mobilité douce, piétons), comme il est démontré ci-après.

Un audit, commandé par la Municipalité auprès du Touring Club Suisse (TCS), a conclu dans son rapport final du 23 août 2022 qu'aucune situation exceptionnellement dangereuse n'était à assainir immédiatement. Le TCS a proposé quelques schémas d'intention d'aménagement purement informatifs avec pour but de donner quelques orientations aux autorités.

Le rapport du TCS a été partagé et discuté avec des représentants de la Police Nyon Région (PNR). Le 16 janvier 2023, la Municipalité a rédigé un cahier des charges afin de faire réaliser une étude plus détaillée de la sécurisation de la circulation aux abords de l'école.

Ce mandat a été confié au Bureau Conseil en mobilité Team+. Dans son rapport technique du 5 juillet 2024, Team+ recommande une réorganisation du stationnement ainsi que des flux piétonniers devant l'école et au chemin des Sports. Un renforcement de la signalisation dans ces deux zones est aussi proposé.

Actuellement, le Bureau d'ingénieur Sabert SA, partenaire de Team+, réalise les plans détaillés de réalisation et le chiffrage des coûts. Un préavis sera présenté au Conseil communal prochainement.

En 2023, des bandes cyclables ont été réalisées en localité sur l'entier des routes limitées à 50 km/h.

La Municipalité a aussi sollicité l'avis de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). La DGMR a engagé la Sous-commission des limitations de vitesse (SCLV), qui s'est plus spécifiquement penchée sur la mise à 30 km/h de la vitesse maximale des véhicules sur les tronçons : Route de Crassier, Route du Grand-Pré, Route d'Eysins et Route de la Versoix. Des mesures de vitesse et de charges de trafic ont été réalisées, ainsi que d'autres éléments tels que la visibilité, le bruit, etc.

Suite à son analyse, détaillée dans son rapport du 9 octobre 2024, la SCLV propose à la DGMR de prendre la décision suivante :

Refuser le principe de la mise en zone 30 de l'entier du secteur concerné par la demande de la commune de Crans (VD)

Conclusion

Basé sur ce qui précède, la Municipalité n'envisage pas dans l'immédiat une requalification des routes du secteur concerné et va poursuivre la mise en place des mesures préconisée par Team+.

Tous les rapports mentionnés ci-dessus sont à disposition au Greffe.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 28 octobre 2024, pour être présenté au Conseil communal lors de sa séance du 2 décembre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire

  

Robert Middleton Pascaline Keller

Ann. : Postulat du 21 mai 2023, de Mme Neslihan Kurt « Pour limiter la vitesse à 30 km/h dans la zone école »